

# **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015 et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 8 279 702 DT et une valeur liquidative égale à 2<sup>D</sup>,209 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 25 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>6 625 818,887</b>	<b>7 003 282,712</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<b>1</b>	6 189 489,696	6 456 175,047
b-Obligations et valeurs assimilées	<b>2</b>	436 329,191	547 107,665
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 671 889,848</b>	<b>1 754 226,708</b>
b-Disponibilités	<b>3</b>	1 671 889,848	1 754 226,708
<b>AC3-Créances d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>13 841,126</b>	<b>15 656,294</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 311 549,861</b>	<b>8 773 165,714</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs divers</b>	<b>5</b>	<b>20 856,109</b>	<b>16 051,131</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>	<b>6</b>	<b>10 992,210</b>	<b>9 816,574</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>31 848,319</b>	<b>25 867,705</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>7</b>	<b>8 126 978,753</b>	<b>8 600 199,412</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>152 722,789</b>	<b>147 098,597</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	<b>8</b>	152 722,789	147 098,597
<b>ACTIF NET</b>		<b>8 279 701,542</b>	<b>8 747 298,009</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>8 311 549,861</b>	<b>8 773 165,714</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>9</b>	<b>247 081,249</b>	<b>233 944,753</b>
a-Dividendes		224 665,246	205 205,406
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 416,003	28 739,347
<b>PR 2- Revenus des Placements monétaires</b>	<b>10</b>	<b>56 602,843</b>	<b>54 077,507</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>303 684,092</b>	<b>288 022,260</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>11</b>	<b>- 135 003,014</b>	<b>- 127 664,137</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>168 681,078</b>	<b>160 358,123</b>
<b>PR 3- Autres produits d'exploitation</b>		<b>0,003</b>	<b>-</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>12</b>	<b>- 17 259,086</b>	<b>- 14 109,433</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>151 421,995</b>	<b>146 248,690</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>1 300,794</b>	<b>849,907</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>152 722,789</b>	<b>147 098,597</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)</b>		<b>- 1 300,794</b>	<b>- 849,907</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>- 586 630,678</b>	<b>818 628,442</b>
<b>Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 52 543,082</b>	<b>- 110 675,038</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 3 831,083</b>	<b>- 4 458,626</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 491 582,848</b>	<b>849 743,468</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>- 491 582,848</b>	<b>849 743,468</b>
a-Résultat d'exploitation	151 421,995	146 248,690
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 586 630,678	818 628,442
c-Plus(ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 52 543,082	- 110 675,038
d-Frais de négociation de titres	- 3 831,083	- 4 458,626
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>23 986,381</b>	<b>161 136,153</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>1 065 937,973</b>	<b>552 857,328</b>
Capital	446 834,621	254 217,474
Régularisation des sommes non distribuables	583 831,591	288 001,146
Régularisation des sommes distribuables	35 271,761	10 638,708
<b>b-Rachats</b>	<b>-1 041 951,592</b>	<b>- 391 721,175</b>
Capital	- 436 840,423	- 180 301,160
Régularisation des sommes non distribuables	- 572 997,556	- 203 797,358
Régularisation des sommes distribuables	- 32 113,613	- 7 622,657
Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 467 596,467</b>	<b>1 010 879,621</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	8 747 298,009	7 736 418,388
b- en fin d'exercice	8 279 701,542	8 747 298,009
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	3 737 455,319	3 663 539,005
b- en fin d'exercice	3 747 449,517	3 737 455,319
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2,209</b>	<b>2,340</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-5,60%</b>	<b>10,80%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Au 31 Décembre 2015**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :**

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

## **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

## **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

## **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.  
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés.

Ils sont évalués depuis le 31/12/2014 à leur coût d'acquisition majoré de la quote-part de la décote ou de la surcote calculée sur la durée du placement.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

## **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif Net
ADWYA	43 003	187 588,396	271 864,966	3,28%
AMEN BANK	8 344	238 199,657	194 999,280	2,36%
ARTES	47 078	326 890,745	283 692,028	3,43%
ASSAD	20 482	164 202,988	108 124,478	1,31%
ATB	40 391	198 575,705	169 521,027	2,05%
ATL	2 686	9 932,713	7 587,950	0,09%
ATTIJARI BANK	11 923	204 018,260	286 497,767	3,46%
BIAT	2 453	172 202,000	182 069,019	2,20%
BNA	3 364	34 130,791	37 199,112	0,45%
BT	47 748	338 797,804	429 732,000	5,19%
CARTHAGE CEMENT	84 608	182 553,478	112 782,464	1,36%
CEREALIS (AA)	6 731	40 449,020	25 443,180	0,31%
CIL	6 202	112 802,410	90 822,088	1,10%
CITY CARS	9 517	114 529,050	126 604,651	1,53%
DELICE HOLDING	4 646	65 179,540	61 638,482	0,74%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 540	423 257,303	392 015,520	4,73%
ESSOUKNA	14 495	83 024,780	56 443,530	0,68%
EURO-CYCLES	7 231	107 384,150	246 844,647	2,98%
GIF	13 919	54 089,644	32 862,759	0,40%
HANNIBAL LEASE	639	4 680,700	5 315,841	0,06%
MONOPRIX	30 977	489 345,567	433 832,885	5,24%
NEW BODY LINE (AA)	3 462	27 732,776	25 743,432	0,31%
ONE TECH HOLDING (AA)	54 123	352 455,778	378 319,770	4,57%
PGH	36 379	208 265,634	177 529,520	2,14%
SAH	20 010	176 541,130	194 177,040	2,35%
SFBT	33 308	256 064,686	744 433,800	8,99%
SIMPAR	10 443	252 761,385	345 955,704	4,18%
TELNET HOLDING	12 940	73 176,594	43 957,180	0,53%
TL	9 855	214 902,165	167 781,375	2,03%
TPR	41 985	184 792,325	131 119,155	1,58%
TUNINVEST	400	2 571,172	4 428,400	0,05%
TUNIS RE	13 529	125 377,908	121 084,550	1,46%
UIB	17 716	221 349,429	278 424,656	3,36%
ADWYA DA 1/12 31122015	43 003	15 653,092	20 641,440	0,25%
<b>TOTAL</b>		<b>5 663 478,775</b>	<b>6 189 489,696</b>	<b>74,75%</b>

## 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations et valeurs assimilées	Nombre des titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif net
<b>Emprunts des sociétés</b>				
ATL 2010-2	1 000	40 000,000	40 009,618	0,48%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	103 775,301	1,25%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	42 856,000	44 653,052	0,54%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	700	42 000,000	43 568,000	0,53%
<b>TOTAL 1</b>		<b>224 856,000</b>	<b>232 005,971</b>	<b>2,80%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>				
BTA 5.5% MARS 2019	180	187 366,000	188 952,624	2,28%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	15	14 888,850	15 370,596	0,19%
<b>TOTAL 2</b>		<b>202 254,850</b>	<b>204 323,220</b>	<b>2,47%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>427 110,850</b>	<b>436 329,191</b>	<b>5,27%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2015 à 6 090 589,625 DT contre 5 878 715,187 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 211 874,438 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	1 298 758,826
Emprunts des sociétés	-
Emprunts d'Etat	-
<b>Total</b>	<b>1 298 758,826</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Actions	979 341,438	927 055,306	-	-52 286,132
Emprunts de sociétés	92 286,000	-	92 286,000	-
Emprunts d'Etat	15 256,950	-	15 000,000	-256,950
<b>Total</b>	<b>1 086 884,388</b>	<b>927 055,306</b>	<b>107 286,000</b>	<b>-52 543,082</b>

### 3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banque s'élèvent au 31/12/2015 à 1 671 889,848 DT, soit 20,19 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 13 841,126 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 31 848,319 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 19,98 % de l'actif net.

### 4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 13 841,126 DT, contre 15 656,294 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

### 5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 20 856,109 DT contre 16 051,131 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Gestionnaire	10 439,565	10 715,091
Dépositaire	10 416,544	5 336,040
<b>TOTAL</b>	<b>20 856,109</b>	<b>16 051,131</b>

### 6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 10 992,210 DT contre 9 816,574 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Conseil du marché financier (CMF)	806,335	827,637
CAC	6 982,578	5 934,988
Publication	200,980	99,434
Etat	3 002,317	2 954,515
<b>TOTAL</b>	<b>10 992,210</b>	<b>9 816,574</b>

## 7. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	
Montant	8 600 199,412
Nombre de parts	3 737 455,319
Nombre de porteurs de parts	9
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	446 834,621
Nombre de parts émises	446 834,621
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	436 840,423
Nombre de parts rachetées	436 840,423
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant <sup>(2)</sup>	8 610 193,610
Nombre de parts <sup>(1)</sup>	3 747 449,517
Nombre de porteurs de parts	9

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 8 126 978,753 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	<b>8 610 193,610</b>
Résultat 2014 capitalisé	147 098,597
Régularisation du résultat 2014 capitalisé	1 857,354
Variation des différences d'estimation	-586 630,678
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-52 543,082
Régularisation des sommes non distribuables	10 834,035
Frais de négociation de titres	-3 831,083
<b>Capital au 31/12/2015</b>	<b>8 126 978,753</b>

## 8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2015 un montant de 152 722,789 DT contre 147 098,597 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Résultats distribuables	151 421,995	146 248,690
Régularisation	1 300,794	849,907
<b>TOTAL</b>	<b>152 722,789</b>	<b>147 098,597</b>

#### **9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2015 un montant de 247 081,249 DT contre 233 944,753 DT au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

<b><u>Dividendes</u></b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
des actions admises à la cote	224 665,246	205 205,406
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts sur BTA	8 819,757	10 937,012
Intérêts sur obligations	13 596,246	17 802,335
<b>TOTAL</b>	<b>247 081,249</b>	<b>233 944,753</b>

#### **10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 56 602,843 DT contre 54 077,507 DT au 31/12/2014 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

#### **11. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2015 à 135 003,014 DT, contre 127 664,137 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Rémunération du gestionnaire	111 840,332	105 824,804
Rémunération du dépositaire	23 162,682	21 839,333
<b>TOTAL</b>	<b>135 003,014</b>	<b>127 664,137</b>

## 12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 17 259,086 DT, contre 14 109,433 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	8 638,426	8 173,816
Honoraires CAC	8 308,880	5 754,028
Publicité et publication	301,546	100,010
Commissions bancaires	3,234	74,111
Impôts et taxes	7,000	7,468
<b>TOTAL</b>	<b>17 259,086</b>	<b>14 109,433</b>

## III. AUTRES INFORMATIONS :

### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	<b>0,081</b>	<b>0,077</b>	<b>0,065</b>	<b>0,055</b>
Charges de gestion des placements	-0,036	-0,034	-0,033	-0,036
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,045</b>	<b>0,043</b>	<b>0,032</b>	<b>0,020</b>
Autres charges	-0,005	-0,004	-0,004	-0,004
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,040</b>	<b>0,039</b>	<b>0,029</b>	<b>0,016</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,041</b>	<b>0,039</b>	<b>0,029</b>	<b>0,016</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,157	0,219	-0,097	-0,010
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,014	-0,030	-0,037	-0,013
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,188</b>	<b>-0,136</b>	<b>-0,024</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,131</b>	<b>0,227</b>	<b>-0,107</b>	<b>-0,008</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,188</b>	<b>-0,136</b>	<b>-0,024</b>
Régularisation du résultat non distribuable*	0,000	0,001	0,002	0,000
<b>Sommes non distribuables*</b>	<b>-0,172</b>	<b>0,189</b>	<b>-0,134</b>	<b>-0,024</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2,209</b>	<b>2,340</b>	<b>2,112</b>	<b>2,221</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,57%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,20%	0,17%	0,18%	0,17%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,77%	1,80%	1,37%	0,70%

L'actif net moyen étant arrêté à 8 611 590,873 DT.

\* Les données des exercices précédents ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.